

ZONES HUMIDES

TOURBIÈRES, PRAIRIES HUMIDES
un des milieux naturels les plus riches du monde

Les zones humides sont des terrains gorgés d'eau, pouvant prendre différentes formes (tourbière, prairie humide, mare, etc.).

Elles jouent un **rôle de filtre naturel de l'eau et d'éponge** : elles réduisent l'effet des crues et soutiennent le niveau d'eau dans les rivières en été. Elles **fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces** de plantes et d'animaux.

Les zones humides sont **parmi les écosystèmes les plus vulnérables**, la dégradation et la perte de ces milieux étant plus rapides que celles de tout autre écosystème.

Elles sont particulièrement **sensibles à tout apport organique extérieur**.

Ainsi, les pertes de carburant peuvent être très dommageables. De même, le sol, souvent détrempé, est plus fragile aux passages des véhicules et donc soumis à l'érosion.



Drosera



PRESERVER

En quoi la nature est-elle fragile ?

La diversité des paysages est une richesse en terme de biodiversité. En effet, les habitats (forêts, prairies, pelouses, tourbières,...) permettent le développement d'une flore diverse et variée attirant insectes, oiseaux, reptiles et mammifères.

Le piétinement de ces habitats est à proscrire, certains passages peuvent être irréversibles !

Présentation de quelques habitats du Parc naturel régional du Haut-Languedoc particulièrement sensibles et protégés au niveau Européen :



Et les chemins dans tout ça ?

Eux aussi sont sensibles. Plusieurs facteurs peuvent accentuer leur dégradation :

La nature du sol : sols avec une faible épaisseur avant la roche-mère, chemins non empierrés... *Le passage répété érode le sol. Sans végétation, le sol tend à être entraîné par le ruissellement lors des pluies. Sans sol, la végétation ne peut plus pousser !*

La pente : elle accentue le ravinement du chemin...

La météo : chemin détrempé, période de dégel, neige, ...

Le type de véhicule utilisé : selon la masse, les pneus trop agressifs, ...

La fréquentation des chemins : fréquence des sorties et nombre de véhicules.



PELOUSES

SÈCHES, SEMI-SÈCHES, À NARDS, CALCAIRES
une flore spécifique

Les pelouses sont des formations végétales rases composées essentiellement de plantes herbacées vivaces et adaptées à des conditions de vie difficiles.

Un quart des 400 espèces de plantes protégées sont typiques des pelouses sèches !

Cette flore diversifiée fait le bonheur des insectes, donc des chauves-souris. Les reptiles et amphibiens présentent aussi une source de nourriture précieuse pour de nombreux rapaces qui utilisent les pelouses sèches comme terrain de chasse.

Parmi les **espèces floristiques les plus remarquables** et les mieux adaptées à ces conditions de vie, on rencontre notamment les **orchidées sauvages**.

Le piétinement ou la cueillette de fleurs peut s'avérer irréversible.



Le savez-vous ?
Pour attirer les insectes pollinisateurs, les orchidées ont élaboré différentes stratégies comme celle d'offrir de la nourriture, un abri, ou encore celle de ressembler à un insecte pollinisateur.

PRAIRIES

MAIGRES SÈCHES
une flore commune mais une grande diversité

Cet habitat est étroitement dépendant des activités agricoles et notamment de la gestion par la fauche unique ou couplée au pâturage.

Dégrader cet habitat (érosion, retournement des sols) peut conduire à réduire les variétés de fleurs et graminées présents. Cet **appauvrissement généralisé** de la composition floristique des prairies a comme inévitable conséquence une **chute du nombre et de l'abondance des insectes**, entraînant une **raréfaction des espèces** qui s'en nourrissent.

A SAVOIR !



Toutes les chauves-souris, les reptiles et les amphibiens sont protégés au niveau national. Plusieurs espèces sont sous protection européenne.



Certaines dégradations peuvent être irréversibles.



« LO BIAIS » : Adoptez un comportement approprié pour respecter l'environnement.

• **La cueillette d'une plante** comme une orchidée, élimine toute chance de repousse.

• **Les déchets** laissés sur le sol peuvent mettre en péril l'équilibre d'un système. Ex. : la particularité des tourbières tient de leur composition chimique (sol acide). L'apport de substrats extérieurs peut nuire à son équilibre.

• **Le piétinement** peut provoquer l'écrasement de fleurs ou l'apport de matière organique parfois irréversible pour le milieu naturel.

• **Rester sur les chemins**, ne coupez pas les virages, ne roulez pas sur les talus, les fossés ou les surfaces cultivées.

• **Éviter les passages répétitifs sur les mêmes itinéraires**

• **Limiter l'érosion du sol**, en évitant les accélérations inutiles, dérapages intempestifs et en préservant les chemins pentus. N'empruntez pas les chemins de terre après de fortes pluies ou en période de dégel.

• **Rester discret**, particulièrement près des zones habitées.

• **Faire attention au risque d'incendie** en période sèche.

• **Respectez les autres usagers**
Rouler au pas, couper le moteur lorsque vous rencontrez d'autres usagers des chemins (cavaliers, VTTistes, promeneurs).

• **Respecter le travail des agriculteurs et forestiers**
en étant courtois, en laissant la priorité de passage aux engins d'exploitation, en évitant de stationner à l'entrée des pistes pour ne pas gêner le passage.



Les bonnes Pratiques



EN MILIEU NATUREL
LOISIRS
MOTORISÉS

Plan d'accès au Parc naturel régional du Haut-Languedoc



Remerciements : cette charte est le fruit d'un travail en partenariat avec les acteurs du Parc : les pratiquants associatifs et professionnels, les collectivités et les acteurs gestionnaires de l'espace.

EDITION 2015

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

1 place du Foirail - BP9
34220 St-PONS-de-THOMIERES
Tél. : 04 67 97 38 22
accueil@parc-haut-languedoc.fr
www.parc-haut-languedoc.fr



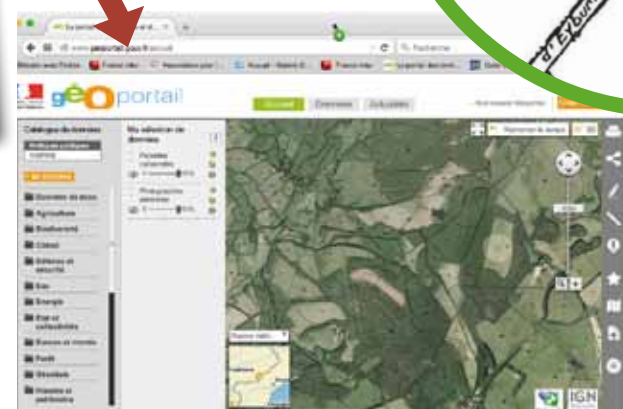
CONSEILS AUX RANDONNEURS

Pour bien préparer sa sortie :

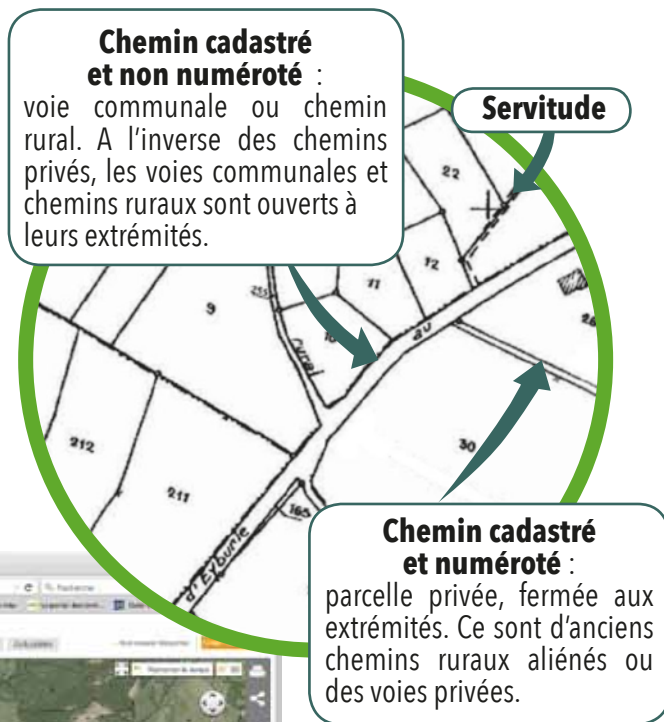
suivez le guide et engagez-vous en signant la Charte du randonneur motorisé responsable du Département du Tarn : cdesi.tarn.fr. Elle sera votre meilleur guide



Extrait : « je veille à l'accessibilité juridique des chemins utilisés »... « je consulte le cadastre par exemple sur : www.geoportail.fr »



Comment lire un cadastre :



Chemin cadastré et non numéroté : voie communale ou chemin rural. A l'inverse des chemins privés, les voies communales et chemins ruraux sont ouverts à leurs extrémités.

Chemin cadastré et numéroté : parcelle privée, fermée aux extrémités. Ce sont d'anciens chemins ruraux aliénés ou des voies privées.

QUE DIT LA LOI ?

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



La circulation des véhicules à moteur est autorisée sur :

- les routes nationales, départementales et communales

- les chemins ruraux propriétés de la commune, SAUF s'ils sont réglementés par un arrêté municipal ou préfectoral et signalés par un panneau (B7b ou B0).

- sur les chemins privés ouverts à la circulation

LE « HORS PISTE » EST STRICTEMENT INTERDIT !



Les véhicules motorisés sont eux aussi réglementés : immatriculation obligatoire des quads (sauf sur terrains privés), homologation des véhicules... Respecter les normes d'homologation permet notamment d'éviter les nuisances sonores trop importantes !

Les interdictions prévues par la loi ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, ni aux propriétaires ou leurs ayant droit (propriétaires, locataires, acheteurs de coupes de bois, détenteurs de droit de chasse...).

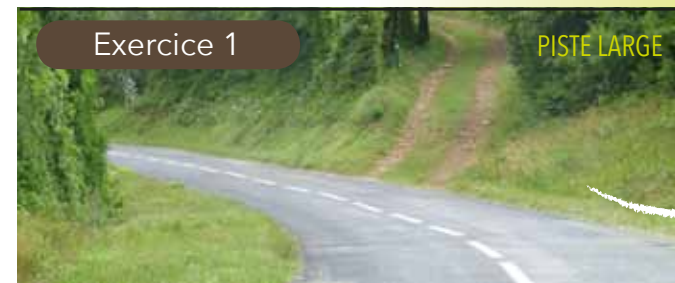
POUR ALLER PLUS LOIN

- Loi n°91-2 du 03 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.
- Articles L362-1 à L362-8 du code de l'environnement
- Instruction du 13 décembre 2011 complétant la circulaire du 06 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels et donnant des orientations pour le contrôle de la réglementation en vigueur.
- Guide du droit des chemins, édition Fédération Française de la Randonnée pédestre, (FFRandonnée), consultable au centre de ressources du PNR du Haut-Languedoc, à Saint-Pons de Thomières.

EXERCICE : que faire dans ce cas ?

Réponse A : j'emprunte le chemin

Réponse B : je fais demi-tour



Option 1 : il s'agit d'un chemin rural. **Que faire dans ce cas ?**
Option 2 : il s'agit d'une voie privée. **Que faire dans ce cas ?**

Réponse exercice 1 :

A OPTION 1 : il s'agit d'un chemin rural

En l'absence de panneau B7b ou B0, le chemin rural est ouvert à la circulation des véhicules à moteur.

B OPTION 2 : Il s'agit d'une voie privée

il est impératif de demander systématiquement l'accord écrit du propriétaire avant d'emprunter son chemin.

Concernant les voies privées, la matérialisation de la fermeture n'est pas obligatoire en droit, même si l'instruction du 13 décembre 2011 ajoute que « il est toutefois vivement conseillé de matérialiser la fermeture sur le terrain »



Que faire dans ce cas ?

Réponse exercice 2 :

B

Le propriétaire a installé une barrière. Même si celle-ci est ouverte, cet obstacle montre la volonté d'interdire son chemin à la circulation de véhicules. De plus, je risque de trouver une autre barrière à la sortie du chemin, celle-ci risquant d'être fermée. Je fais donc demi-tour. Ne s'agissant que d'une présomption d'ouverture, et non une formalisation d'ouverture, il est impératif de demander systématiquement l'accord écrit du propriétaire avant d'emprunter son chemin.



Option 1 : il s'agit d'un chemin rural. **Que faire dans ce cas ?**
Option 2 : il s'agit d'une voie privée. **Que faire dans ce cas ?**

Réponse exercice 3 :

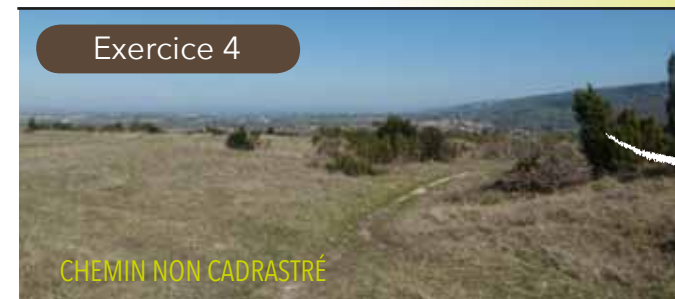
A OPTION 1 : il s'agit d'un chemin rural

La physionomie d'un chemin ne préfigure pas de son statut accessible ou non. En l'absence de panneau B7b ou B0, le chemin rural est ouvert à la circulation des véhicules à moteur.

B OPTION 2 : Il s'agit d'une voie privée

Il convient de demander un accord de passage au propriétaire.

A SAVOIR ! le balisage de randonnée visible sur cette photo indique qu'une convention a été signée avec le propriétaire pour le passage de randonneurs pédestres (certaines conventions prévoient également l'accord pour les VTTistes et cavaliers). Pour les autres formes de randonnée, il convient de solliciter l'accord du propriétaire. Autrement dit, ce balisage ne traduit pas d'exclusivité à un type d'utilisateur particulier.



Que faire dans ce cas ?

Réponse exercice 4 :

B

Ce chemin est non revêtu. Il peut s'agir d'un tracé éphémère (fréquenté ponctuellement pour l'entretien de l'espace naturel), ou d'un itinéraire clandestin (marqué à force de passage répété de véhicules en hors-piste). Je fais donc demi-tour.



Que faire dans ce cas ?

Réponse exercice 5 :

B

Ce chemin est en principe ouvert à la circulation mais je préfère faire demi-tour pour éviter la dégradation du chemin déjà détrempe. Son ravinement sera d'autant plus important que le chemin est pentu.



LES PAYSAGES DU PARC

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère.

A la rencontre de trois influences climatiques - atlantique, méditerranéenne et montagnarde - le PNR du Haut-Languedoc draine une diversité biologique exceptionnelle. Émerveillez-vous en partant à la découverte des 170 espèces animales considérées comme remarquables, 250 espèces d'oiseaux, 26 espèces de chauves-souris et 2500 espèces de plantes à fleurs...

Pour vous guider dans votre visite, demandez la carte « Bienvenue » à la maison du Parc ou en office de tourisme.

Cette charte est issue d'une réflexion concertée avec les différents usagers du Parc. Elle est née de la volonté de s'accorder sur des bonnes pratiques permettant de respecter ce territoire aux caractères affirmés mais fragiles.

RESPECTER LA NATURE,
C'EST CONSERVER
NOTRE RICHESSE
ET GARANTIR LA PÉRENNITÉ
DE NOS LOISIRS.

